

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018**

Date de convocation : 16/10/2018
Date d'affichage : 16/10/2018

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 10 + 2 pouvoirs

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq octobre, à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT (pouvoir de Michel GERVAIS), Yves BLIN (pouvoir de Gérard CHAUVEL), Alain PICHER, Olivier CHEVÉE, Jean-Claude GOUHIER, Pauline LUBINEAU, Pierre OZANGE, et Gilles LEBRAY

Absents : Kévin LAMBERT, David MAINFRAY

Excusés : Mathieu ALBERT, Gérard CHAUVEL (pouvoir à Yves BLIN), Michel GERVAIS (pouvoir à Patrick TOURNAT)

Secrétaire : Pauline LUBINEAU

Considérant la durée de la réunion PLUi en amont, Monsieur le Maire propose de ne traiter que les sujets « urgents » et de fixer une réunion sous 15 jours.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2018-12 à 2018-16 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

CURAGE DE LA LAGUNE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'opération « Curage de la Lagune » est terminée et que la SAUR a présenté sa facture finale.

Monsieur le Maire précise que celle-ci est supérieure au devis étant donné que la SAUR avait estimé un volume de boue à 1500 m³ (suite au curage réalisé en 2005), ce qui représentait, lors de la réalisation de l'opération, un curage de 2 bassins sur 3. Après discussion, il a été décidé de procéder au curage du 3^{ème} bassin afin de ne pas refaire la même opération pour un bassin 2 années plus tard.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- Accepte la facture de la SAUR présentant un coût supérieur au devis soit un coût global de 29 467 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures en découlant (budget assainissement).

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

PERSONNEL – TITULARISATION DE L'ADJOINT TECHNIQUE DU SERVICE RESTAURATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'adjoint technique du service restauration terminera son année de stage le 31 décembre 2018. Monsieur le Maire précise que pour titulariser cet agent au 1^{er} janvier 2019, il doit donner satisfaction dans son travail et suivre une formation d'intégration (actuellement en cours)

QUESTIONS DIVERSES

- *11 novembre* : choix du menu
- *Ecole* : projet d'installation du numérique à l'étude

Fin de séance : 21h